



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 195-18 C

Objet : *RS-Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Centre-Bourg à Saint-Alban-Leysse*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stelian

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 4

Emmanuelle Andrevon - Philippe Bard - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 195-18 C

objet **RS-Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Centre-Bourg à Saint-Alban-Leyse**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que plusieurs communes de l'agglomération sont engagées dans la conduite d'opérations d'aménagement, dont l'objectif est de mener à bien des projets urbains répondant à des enjeux croisés en termes de logement, d'équipements publics, de qualité de vie, de mobilité, de paysage, etc.

La commune de Saint-Alban-Leyse a lancé en 2010 une étude urbaine prospective sur le devenir de son centre-ville. Cette étude est concomitante à la réflexion plus globale de la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU).

La volonté de la commune est de redonner une épaisseur urbaine au centre administratif institutionnel (mairie, église, poste, école, collège) en retrouvant une mixité des fonctions urbaines (habitat, commerces, services), afin de favoriser l'émergence d'un centre type « centre-village » fédérateur.

Afin de parvenir aux objectifs fixés, la commune a confié en 2010 au cabinet Epode la réalisation d'une étude urbaine et paysagère, validée en décembre 2012. Un permis d'aménager a été délivré en mars 2015 pour la première phase du Centre-Bourg, pour environ 170 logements. Deux tranches restent à venir pour un potentiel de 100 à 140 logements.

Le programme des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers des constructions a été déterminé par des études techniques menées pour le compte de la commune de Saint-Alban-Leyse. Il comprend notamment :

- l'aménagement de voiries d'intérêt communautaire,
- la création d'arrêts de bus,
- la reprise de branchements d'eau potable et d'assainissement.

L'échéancier de réalisation du programme des équipements publics s'étale de 2017 à 2021.

Dans ce cadre, il convient d'approuver la prise en charge, par la Communauté d'agglomération, des équipements publics relevant de sa compétence et dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement, selon les principes précisés dans la proposition de convention de projet en annexe de la présente délibération.

La réalisation de l'ensemble des travaux de compétence communautaire sera déléguée à la commune de Saint-Alban-Leyse, à l'exception des reprises de branchements d'eau potable et d'assainissement.

Les tableaux suivants définissent, par phase, les participations financières de la Communauté d'agglomération au programme des équipements publics couvert par le périmètre de la présente convention. Ces participations sont calculées en appliquant des taux de participation par compétence et par secteur.

Phase 1

PROGRAMME COMPLET DES EQUIPEMENTS PUBLICS (TRAVAUX + 4,5% MOE)		TAUX DE PARTICIPATION	MONTANT DE PARTICIPATION
Secteur 2.2 - Liaison rue des Ecoles + Secteur 4.1- Entrée de Ville nord	VOIRIE	26,70%	75 389 €

Le versement des participations au titre de travaux de la voirie ne s'effectuera qu'à partir de l'année 2021 sur un échéancier à convenir dans la convention opérationnelle établie avec la direction concernée.

Pour information, le montant des travaux de reprise de branchements d'eau potable et d'assainissement s'élève à 40 000 € HT.

Phases 2 et 3

PROGRAMME COMPLET DES EQUIPEMENTS PUBLICS (TRAVAUX + 4,5% MOE)		TAUX DE PARTICIPATION	MONTANT DE PARTICIPATION
1- Rue des Ecoles	VOIRIE	25,40%	90 307 €
4.2- Entrée de Ville sud	VOIRIE	30,30%	75 694 €
10- Avenue de la Mairie	VOIRIE	25,10%	60 349 €
	BUS	10,90%	26 125 €
		TOTAL	252 475 €

Pour les phases 2 et 3, les modalités prévisionnelles de mise en œuvre financières telles qu'indiquées et rappelées ci-dessus seront précisées par un avenant à la présente convention sur la base de l'estimation projet du programme des équipements publics.

La Communauté d'agglomération interviendra aussi au titre de sa compétence « équilibre social de l'habitat » par le financement des opérations de construction de logements locatifs sociaux et d'accession sociale. Au titre de son budget propre, les demandes de subvention seront étudiées selon les modalités définies par la délibération du 18 mai 2017, dans la limite des autorisations d'engagement.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 183-10 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2010 sur l'accompagnement des opérations d'aménagement menées par les communes dans le cadre du Programme local de l'habitat,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de projet pour l'opération Centre-Bourg à Saint-Alban-Leysses,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet de convention,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de projet ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 195-18 C

Objet de l'acte : RS-Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Centre-Bourg à Saint-Alban-Leysse

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : Convention projet St Alban;annexes convention projet St Alban;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21581H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21581H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019